



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Le 26 avril 2021

# La CFDT vous informe

## Actualités Société

### Intéressement : si peu à négocier

La première réunion de négociation du futur accord sur l'intéressement a eu lieu le 15 avril. La direction a rappelé le contexte de cette négociation et la **Particularité de cette année** : Les industries de la défense ont fait une demande auprès de la DGA pour intégrer dans le calcul des taux horaires les versements de l'intéressement et de la participation qui constituent des gros postes de la masse salariale.

Les discussions avec la DGA ont commencé mais ne seront pas terminées pour le 30/06, date butée pour la signature de l'accord d'intéressement.

Aussi, la **direction propose de réaliser un accord sur un an renouvelable un an par tacite reconduction.**

**En conséquence, la négociation ne peut pas porter sur les principes qui constituent le fond de l'accord notamment les éléments de la formule de calcul basée sur le ROS.**

La seule négociation possible porte sur la valeur du point de Ros calculée provisoirement à 304€ sur la base d'un salaire moyen de 5366€ en 2021 (340€ dans l'accord précédent).

Puisque **rien n'est à négocier** sur l'accord lui-même, la CFDT a fait les propositions suivantes :

- Limiter l'impact sur le calcul du coefficient de présence des arrêts de maladie.
- Permettre **un abondement** également sur les versements au PEG d'autant que c'est l'option par défaut du versement de l'intéressement
- Versement de la Prime de pouvoir d'achat (**prime Macron**)
- Revoir le calcul du coefficient de présence pour les salariés à temps partiel

**Rappel** : La CFDT n'est pas signataire de l'accord d'intéressement depuis 2009 car si cet accord apporte une certaine sécurisation sur le montant de l'intéressement, il sécurise surtout nos dirigeants qui savent **qu'ils n'auront pas trop à verser en cas de très bon résultat**. Pour la CFDT, cela ne permet pas de retrouver, dans l'esprit, la volonté du **partage des richesses**.

### Activité partielle

Si vous devez garder vos enfants de moins de 16 ans ou un enfant en situation de handicap sans limite d'âge pendant la période de fermeture des écoles et structures d'accueil des enfants, vous pouvez être placé en activité partielle, l'accord a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2021. Le reliquat des dons de congés associé au financement de la direction permet pour l'instant de maintenir **une rémunération de 100% du salaire net habituel**.

Vous devrez fournir une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes le seul des 2 parents à bénéficier du dispositif au titre de la garde d'enfant, et ne pas être en mesure de télétravailler. Contactez votre gestionnaire de paie et votre hiérarchie.

### Télétravail : La CFDT toujours force de proposition

La CFDT est à votre écoute, contactez-nous : [CFDT@mbda-systems.com](mailto:CFDT@mbda-systems.com)  
Consultez notre site Intranet : <https://digital.group.intra/sites/D094/fr>  
Partagez avec nous sur le CSN Welink : CFDT & Vous

@CFDTLPR  
@CFDTRC





S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# La CFDT vous informe

## Actualités Société

**Temps de travail des mensuels** : Vous êtes toujours nombreux à nous dire ne pas pouvoir faire reconnaître par votre hiérarchie vos horaires en télétravail empêchant ainsi de créditer des heures destinées aux jours d'ATT. La **CFDT**, qui avait obtenu en octobre dernier la possibilité de prendre en compte les heures travaillées au-delà des horaires de référence, a interpellé à de multiples reprises la direction sur ces difficultés, indiquant que le **dispositif mis en place est trop lourd** et mal connu des salariés et surtout des managers. Pour la **CFDT**, cette situation d'une part remet en cause nos accords sur l'aménagement du temps de travail et d'autre part pose un frein au télétravail des mensuels qui est pourtant la réponse efficace à la crise sanitaire. La **CFDT** a écrit début mars à la direction en proposant **qu'à chaque journée télétravaillée, imputée aux compteurs des salariés, soit ajoutée une part correspondant à l'acquisition des journées d'ATT** prévues par nos accords sur l'aménagement de la durée du temps de travail. La **CFDT** est toujours en attente d'une réponse écrite de la direction.

**Indemnisation** : Là encore, vous êtes nombreux à nous rapporter les conséquences financières liées aux journées en télétravail qui se multiplient en raison du prolongement de la crise sanitaire (*consommations eau, électricité, chauffage, nourriture plus élevée, achat d'équipement pour télétravailler dans de meilleures conditions etc.*) La **CFDT** a demandé à la direction d'engager une discussion, sans attendre la négociation du prochain accord sur le télétravail, sur les indemnisations, aides financières ou matérielles. **Thales le fait, pourquoi pas MBDA ?**

### Prévoyance : Évolution du contrat Gros Risque

**Contrat prévoyance** : Grâce à la **CFDT** nos contrats de prévoyance vont offrir à partir de juillet prochain une **amélioration de l'indemnisation des personnes en invalidité travaillant à temps partiel**. Ce dossier porté par la **CFDT** dès 2016 voit enfin le jour après des années de discussion avec l'organisme IPECA. Le dispositif retenu vient corriger une anomalie du traitement de l'indemnisation couramment pratiquée par les organismes de prévoyance. La **CFDT** remercie les ressources humaines MBDA qui n'ont pas ménagé leur temps sur ce dossier pour aboutir à un dispositif novateur aux bénéfiques des salariés de MBDA.

### One HR : Intervention CFDT au CSE-central

La **CFDT** s'est faite écho, au CSE-Central du 23 mars dernier, des nombreuses remontées tant des salariés que des managers concernant le nouvel outil One HR. Le temps consacré aux entretiens individuels, la **perte d'informations initialement présentes dans l'ancien outil** mais surtout les inquiétudes quant à la sécurité des données et ce qu'il est **possible ou non d'écrire** lors de la fixation des objectifs et des missions, sont autant de sujets sur lesquels des réponses précises doivent être apportées. La **CFDT** a demandé que ce point soit traité au prochain CSE-Central et propose qu'un audit soit mené sur l'outil, son implantation, son coût...





S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# La CFDT vous informe

## Actualités Société

### Forfait jour : la retraite progressive c'est bientôt possible

**Retraite progressive :** Pour un accès plus large au dispositif **Aujourd'hui, les salariés en Forfait Jours ne sont pas éligibles à la retraite progressive** car l'article L.351-15 du Code de la Sécurité sociale considère que les salariés en forfait jours réduit (c'est-à-dire, dont le nombre de jours de travail sur l'année est inférieur à celui prévu dans l'accord collectif mettant en place le forfait) ne sont pas des travailleurs à temps partiel.

Le Conseil constitutionnel, par une décision rendue à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), a partiellement jugé inconstitutionnel cet article.

Pour le Conseil constitutionnel, en privant les salariés au forfait de toute possibilité d'accès à la retraite progressive, la loi instaure une différence de traitement injustifiée, mais le conseil constitutionnel a décidé que l'extrait de l'article jugé inconstitutionnel ne sera abrogé qu'à partir du 1er janvier 2022 pour laisser le temps au Parlement d'adopter un nouvel article.

La décision du conseil constitutionnel est positive pour la **CFDT** qui **milite depuis longtemps pour l'extension du dispositif de retraite progressive**.

Grâce à l'action de la **CFDT** cette revendication avait d'ailleurs été intégrée au projet de loi instaurant un système universel de retraite. La **CFDT** demande à ce qu'elles puissent voir le jour avant la fin de l'année.

### Enquête QVT : poursuite

Le prochain congrès de la fédération de la métallurgie **CFDT** ayant été reporté au mois de septembre 2021, la fédération a décidé de prolonger l'enquête sur la Qualité de Vie au Travail lancée dans toutes les entreprises de la branche.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez donc encore répondre à cette enquête en suivant le lien correspondant à votre établissement ou en flashant le QR code ci-dessous.

C'est l'occasion de vous exprimer **sur ce qui fait votre quotidien et sur ce qui vous empêche de faire du bon boulot !!** Cette enquête permettra à la CFDT d'avoir une analyse locale et d'en tirer des revendications auprès de la direction.

Une restitution pour nos établissements MBDA vous sera faite.



Enquête sites de BA/BS



Enquête site de SSD



Enquête site de LPR

